

Introduction

Avec la création du FIRCA le 11 décembre 2002 et sa constitution juridique effective le 28 octobre 2003 à Yamoussoukro, les filières agricoles en général et les Filières Coton, Anacarde et Canne à sucre en particulier, disposent désormais d'un instrument professionnel pour le financement de leurs programmes, de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation aux métiers et de renforcement des capacités de leurs OPA.

Au cours de l'année 2004, le FIRCA a organisé 15 ateliers de planification des activités dans 14 filières dont la Filière Coton et la Filière Anacarde. A l'issue de ces ateliers, 171 projets ont été identifiés et validés comme portefeuille d'actions au profit des Filières sur une période de deux ans, pour un montant total de 55,5 milliards de francs. Ces projets constituent le Programme de Développement des Filières (PDF). Ils se répartissent dans les quatre domaines d'intervention du FIRCA comme suit :

- Recherche: 62 projets, soit 63,3 %
- Conseil Agricole : 24 projets, soit 14 %
- Formation : 17 projets, soit 9,9 %
- Renforcement des OPA : 24 projets, soit 14 %
- Etudes et appuis institutionnels : 44 projets, soit 24,7 %

Les Filières coton et anacarde ont respectivement identifié et validé 9 et 10 projets. Le coût global de ces projets est évalué à 8 101 400 000 FCFA pour le coton et 1 442 251 108 FCFA représentant 1,47 % et 0,26% du coût total de financement des projets de l'ensemble des filières. Concernant la Filière Canne à sucre, aucune planification et aucune concertation n'a encore été réalisée avec les acteurs de cette filière qui rencontre des difficultés liées aussi bien à la fraude qu'aux effets de la crise. Cependant, compte tenu des besoins importants de cette filière, le FIRCA se propose d'engager en 2008 des négociations avec ses opérateurs.



1) Répartition des projets retenus pour les Filières Coton et Anacarde

1.1 Filière Coton

Les neuf (9) projets retenus pour la filière sont répartis de la façon suivante :

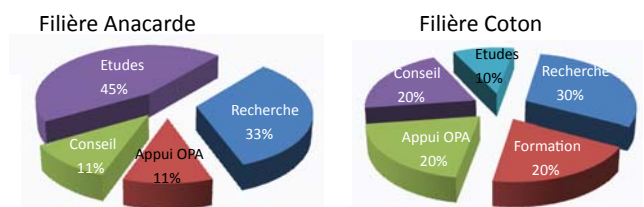
- 3 projets de recherche
- 1 projet de conseil agricole
- 1 projet de renforcement des capacités des OPA
- 4 projets d'étude et appui institutionnel

1.2 Filière anacarde

Les dix (10) projets retenus pour la filière sont répartis de la façon suivante :

- 3 projets de recherche
- 2 projets de conseil agricole
- 2 projet de formation
- 2 projet de renforcement des capacités des OPA
- 1 projet d'étude et appui institutionnel

Figure 1 : Répartition des projets par domaine d'intervention du FIRCA



2) Mobilisation des ressources pour le financement des programmes

Filière Coton

En application des dispositions de l'accord conclu le 07 juin 2005 au cours d'une concertation entre le FIRCA et la Filière coton au titre des cotisations professionnelles (5 FCFA/Kg de produit exporté), le décret n°2006-80 du 31 mai 2006 a été pris en vue d'entériner ces accords. Les différents arrêtés interministériels introduits par le FIRCA de 2006 à 2007 n'ont jamais été pris. Cependant l'arrêté N° 013 MINAGRI/MEF du 21 mars 2008 relatif au prélèvement au profit du FIRCA pour la campagne 2007-2008 a été récemment signé au mois de mars 2008. Par conséquent, les négociations sont en cours avec la filière pour la mobilisation effective des cotisations.

Filière Anacarde

Malgré les accords conclus au cours de la concertation du 25 mai 2005 entre le FIRCA et la Filière Anacarde au titre des cotisations professionnelles (2 FCFA/Kg de noix brute de cajou exporté) et le décret n°2006-79 du 31 mai 2006, aucune ressource financière n'a été mobilisée pour la mise en œuvre des programmes. L'arrêté n°129 du 25 avril 2007 fixant les montants des redevances perçues sur la Filières Anacarde au titre de la campagne 2006-2007 qui devait permettre au FIRCA de mobiliser 1F/Kg de noix brute de cajou soit 285 000 0000 FCFA en 2007, n'a pas été mis en œuvre compte tenu d'un certain nombre de difficultés liées au fonctionnement de la filière Un nouvel arrêté pour la campagne 2008 a été introduit dans le circuit des signatures.

3) Financement et suivi de l'exécution des projets

L'une des principales missions du FIRCA en tant qu'outil professionnel à la disposition des filières, est d'assurer le financement des programmes de recherche agronomique, de conseil agricole, de formation et d'appui aux OPA.

Filière Coton

Au titre de l'année 2007, pour la Filière Coton, 1 seul projet a été financé dans le domaine du renforcement des capacités des OPA.

- Projet de renforcement des capacités des OPA
- Recensement et Diagnostic des programmes de restructuration des OPA de l'URECOS-CI

La Nouvelle URECOS-CI est un réseau de coopératives fortement impliqué dans l'organisation et la gestion de la Filière Coton. La présence de cette structure dans le capital du CNRA, de l'ANADER, et de la SICOSA SA (égrenage), lui a permis d'avoir un regard averti sur les fonctions importantes de la filière cotonnière que sont le financement, la recherche, l'encadrement, l'industrialisation et la commercialisation. Ces dispositions lui ont permis, au cours de la campagne 2002-2003 d'obtenir des résultats notamment un accroissement notable des surfaces qui sont passées de 280 000 hectares à 320 000 hectares. Ce résultat est dû à l'ensemble des appuis dont l'URESCO-CI a bénéficié.

Cependant, avec la crise armée, 90% des zones cotonnières ont été touchées et la filière coton a subi une perturbation sans précédent dont les séquelles sont encore visibles sur le terrain.

L'URECOS-CI qui avait bénéficié de l'appui de partenaires locaux et extérieurs et qui avait commencé à donner satisfaction dans l'amélioration des conditions des cotonculteurs, n'a pas été épargné par le flot de difficultés notamment la baisse de la production, la dislocation des réseaux, la disparition des coopératives légalement constituées, l'apparition de nouvelles unions, la création de groupements informels et l'intervention des pisteurs dans la commercialisation.

En attendant la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet d'appui à l'ensemble des OPA de la filière, le FIRCA a répondu favorablement à la sollicitation du de la Nouvelle URECOS-CI afin d'accompagner les producteurs de cette union dans la reconstitution de leur réseau pour une reprise des activités de développement du coton.

Filière Anacarde

Pour la Filière Anacarde, malgré les besoins exprimés par les opérateurs, le FIRCA ne disposant pas de financement importants, n'a pu lancer à ce jour de projets aussi bien de recherche, de conseil agricole ou de renforcement de capacités des OPA.



DONNEES STATISTIQUES DES FILIERES COTON ET ANACARDE

1. Evolution de la production cotonnière en Côte d'Ivoire de 1991 à 2007.

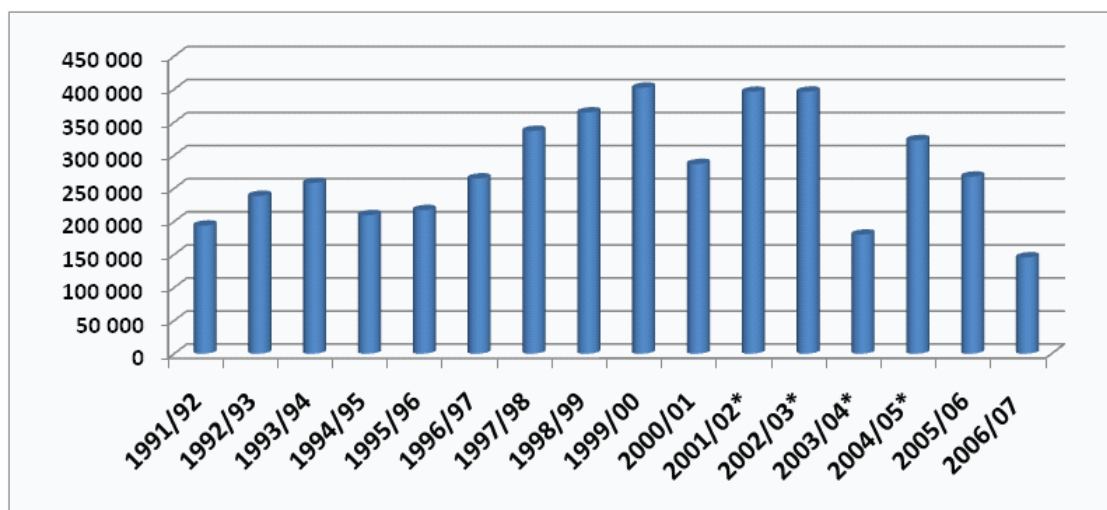
Campagne	Superficie (ha)	Production coton graine (t)	Rendement (kg/ha)	Rendement égrenage (%)	Production fibre (t)	Prix du coton graine
1991/92	190 473	193 768	1 017	44,82	86 843	90 F/kg
1992/93	224 078	238 784	1 066	44,24	105 638	90 F/kg
1993/94	219 395	258 343	1 178	44,75	115 591	105 F/kg
1994/95	242 400	209 584	865	44,27	92 757	160 F/kg
1995/96	204 380	217 261	1 063	44,36	96 366	170 F/kg
1996/97	210 534	265 145	1 259	43,04	114 118	180 F/kg
1997/98	244 313	337 097	1 380	43,58	146 906	200 F/kg
1998/99	271 371	365 003	1 345	42,89	156 533	200 F/kg
1999/00	291 457	402 367	1 381	44,06	177 284	183,32 F/kg
2000/01	248 478	287 000	1 155	42,69	122 518	216,07 F/kg
2001/02*	282 678	396 236	1 402	43,20	171 159	190 F/kg
2002/03*	269 730	396 417	1 470	43,37	171 928	180 F/kg
2003/04*	206 387	180 144	872	43,39	78 102	200 F/kg
2004/05*	263 486	323 141	1225	43,35	140 080	185 F/kg
2005/06	271 248**	267 843	987	43,54	116 319	140 F/kg
2006/07	198 954**	145 648	732	43,59	63 477	145 F/kg

* Les prix des campagnes 2001/02 à 2004/05 incluent les subventions décidées par le Gouvernement soient 15 F (2001/2002), 5 F (2002/2003), 15 F (2003/2004) et 23 F (2004/2005).

** Superficies estimées

Source : MINAGRI, INTERCOTON & ACE (Stratégie coton CI, version finale octobre 2007)

Evolution de la production de coton graine (en tonnes)



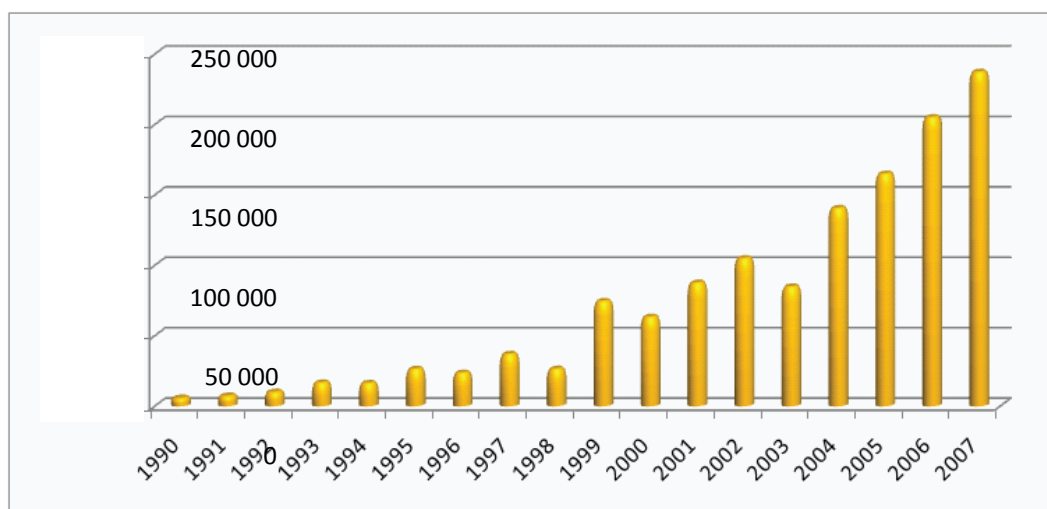
En développement continu depuis la campagne 1960, la production de coton a atteint 400 000 tonnes au cours de la campagne 1999/2000. Cette production s'est stabilisée à ce niveau jusque la campagne 2002/2003. Depuis la campagne 2003/2004, par contre, la situation de la filière s'est considérablement détériorée malgré un rebond en 2004/2005, comme le montrent les statistiques du tableau ci-après, pour atteindre une production de 145 000 tonnes au cours de la campagne 2006/2007. Les perspectives pour la campagne 2007/2008 ne sont guère meilleures. Cet effondrement de la production est le résultat de l'effet conjugué de la crise sociopolitique que traverse notre pays, de l'effondrement des prix sur le marché international et de la dépréciation de l'Euro et donc du Franc CFA par rapport au Dollar, et aussi d'une maîtrise insuffisante du processus de réforme lié à la libéralisation du secteur. Certes, aucun pays de la sous-région n'échappe à la crise du coton ; pour autant, la filière coton de Côte d'Ivoire paraît plus durement affectée.

1. 2. Evolution des exportations de noix brutes et d'amandes de cajou de 1990 à 2007

Année	Exportations de noix brutes	Evolution	Exportations d'amandes	Evolution
1990	5 901			
1991	7 415	26%		
1992	10 050	36%		
1993	16 682	66%		
1994	16 327	-2%		
1995	26 346	61%	150,05	
1996	23 666	-10%		
1997	36 931	56%	37,4	
1998	26 464	-28%	89,47	139%
1999	74 552	182%	722,24	707%
2000	63 379	-15%	353,35	-51%
2001	87 573	38%	517,07	46%
2002	104 984	20%	210,77	-59%
2003	84 830	-19%	19	-91%
2004	140 643	66%	7	-63%
2005	165 000	19%	34	386%
2006	205 117	23%		
2007	237 328	16%		

Source : ACE/ARECA

Evolution des exportations de noix brutes



On constate une forte croissance de la production qui s'exprime par une augmentation des exportations depuis 1999. Cette tendance haussière de la production n'est pas une conséquence de l'amélioration des rendements (rendement moyen de 600 kg/ha) ni à l'introduction de variétés sélectionnées (les programmes de recherche sur l'anacardier n'ayant pas encore démarrés, faute de financements) mais plus tôt à une augmentation des superficies emblavées. L'intérêt grandissant des producteurs pour cette spéculation a occasionné l'apparition de nouvelles zones de production.

Cependant, il y a lieu de freiner cette extension car l'anacardier est une plante pérenne et compte tenu de la pression foncière dans certaines zones, cela aura des conséquences sur l'occupation des terres. La solution à ce problème passe nécessairement par la recherche (introduction et sélection de variétés performante), le conseil agricole (réhabilitation des vieilles plantations) et le renforcement des capacités des OPA, actions que le FIRCA se propose de mener pour le compte de la Filière Anacarde.

Contacts du FIRCA

TEL: (225) 22 52 81 81 - FAX : (225) 22 52 81 87

Email : firca@firca.ci - SITE Web : www.firca.ci

01 BP 3726 Abidjan 01- Cocody - 2 plateaux - 7ème Tranche